Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

REGION BRETAGNE

26_0304_D2_01

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

30 mars 2026

DELIBERATION

Programme 0304 - Inventaire et valorisation du patrimoine

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 20 mars 2026, s'est réunie le 30 mars 2026 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

À l'unanimité.

- **d'APPROUVER** la création du dispositif « Inventaire du patrimoine -Accompagner les inventaires sur les territoires » (fin de validité au 31/12/2029), emportant clôture des dispositifs « Inventaire du patrimoine – Accompagner les inventaires sur les territoires labellisés ou en devenir » et « Inventaire du patrimoine – Accompagner les inventaires dans le cadre de l'élaboration de PLUi », puis caducité à l'issue du traitement des demandes de subventions en cours d'instruction et d'exécution sur ces dispositifs

- **d'APPROUVER** la création du dispositif « Inventaire du patrimoine – Participer aux études thématiques régionales » (fin de validité au 31/12/2029), emportant clôture des dispositifs « Révéler et réinvestir l'architecture urbaine au pan de bois », « Participer à l'Inventaire des héritages militaires », « Participer à l'inventaire des patrimoines liés à l'histoire toilières de Bretagne » et « Encourager la recherche sur le patrimoine en Bretagne » puis caducité à l'issue du traitement des demandes de subventions en cours d'instruction et d'exécution sur ces dispositifs ;

En section de fonctionnement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 2 000 € pour le financement des opérations figurant en annexe.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 30/03/2026
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0304 - Inventaire et valorisation du patrimoine : 933

Code	Nom bénéficiaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type	Montant proposé
	DIVERS BENEFICIARE		OPR0304D2T13	Achat d'ouvrages : participer au rayonnement et à la transversalité du centre de documentation	Achat	2 000,00

Total montant proposé : **2 000,00**

Nombre d'opérations : 1

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision **Délibération n° : 26_0304_D2_01**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

PATRIMOINE Inventaire- Accompagner les inventaires sur les territoires

Document généré le 19-03-2026 à 14h12

Logo



Baseline

Inventaire du patrimoine - Accompagner les inventaires sur les territoires

Présentation synthétique

Cette aide vise à soutenir les opérations d'Inventaire du patrimoine portées par des collectivités territoriales et EPCI dans le cadre de politiques de labellisation ou d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Thématiques et sous-thématiques

Culture, Patrimoine, Territoires

Profils

Collectivités et acteurs publics

Date d'ouverture

07-04-2026

Type d'aide

bretagne

Date de fermeture

01-07-2026

PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Contexte

Le patrimoine breton constitue un marqueur fort de l'identité des territoires et un levier essentiel pour le développement local. Sa connaissance fine nourrit des stratégies diversifiées : orienter l'aménagement des paysages et des centralités, accompagner l'évolution des habitats, renforcer l'attractivité des territoires et répondre aux enjeux de dévitalisation. Les opérations d'Inventaire offrent une base solide pour des projets de territoire réfléchis et durables, au service de la qualité du cadre de vie et de la valorisation des héritages locaux.

Consciente de l'importance de cette connaissance, la Région Bretagne s'engage à la co-construire avec les territoires. Les opérations d'Inventaire sont menées en partenariat avec les collectivités, les acteurs locaux et les habitants, afin de favoriser une appropriation réelle des données produites. Cette démarche permet de mobiliser les acteurs, de diffuser les savoirs et d'intégrer ces lectures dans les projets et stratégies locales, rendant la connaissance directement utile et partagée.

Pour garantir la fiabilité et la pertinence de cette connaissance, toutes les opérations soutenues respectent la méthodologie nationale de l'Inventaire général, déclinée dans une convention-cadre avec la Région. Ce cadre méthodologique assure que les données produites soient comparables, exploitables et valorisables, tout en offrant aux territoires les repères nécessaires pour mettre en œuvre des projets de qualité, cohérents et durables.

Pour en savoir plus sur l'Inventaire du patrimoine :https://patrimoine.bretagne.bzh/

Objectifs

- Soutenir la réalisation d'Inventaires du patrimoine sur les territoires labellisés et au-delà, en favorisant la production de connaissance sur les territoires encore peu explorés.
- Encourager la co-construction de la connaissance avec les acteurs locaux et les habitants, afin de renforcer la mobilisation autour de politiques patrimoniales durables et transversales (aménagement, valorisation, attractivité…).
- Intégrer le patrimoine dans les stratégies locales : candidature à une labellisation ou projets d'aménagement, en valorisant la ressource patrimoniale comme un atout stratégique pour un développement territorial durable et attractif.

Formes de l'aide

Subvention, Accompagnement

Précisions sur la forme

Cette aide prend deux formes :

- Un accompagnement technique, scientifique et humain porté par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne :
  - formation aux outils et la méthodologie de l'Inventaire
  - relecture et validation des données avant publication dans les bases de données de la Région Bretagne
  - participation aux comités de suivi, commissions scientifiques liées aux opérations considérées
- Une subvention

Montant

- **70 %** dans la limite de **15 000 €** pour les EPCI à l'indice de péréquation positif
- **50 %** dans la limite de **15 000 €** pour les autres EPCI

Les opérations d'Inventaires participatifs peuvent bénéficier d'une prime de **2 000 €** maximum (dans la limite de **80 %** du projet) lors de la première demande

Fichiers liés

INDICE-DE-PEREQUATION-PAR-EPCI-2-4-1.pdf

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

Bénéficiaires et critères

Structures éligibles

Les collectivités territoriales et leur groupement

Dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement (liste non exhaustive) :

- charges de personnel,
- déplacement,
- achats fournitures,
- location immobilière et mobilière.

À l’exception du recours à un prestataire privé.

Critères de sélection du projet

La sélection des projets se fera dans la limite de l’enveloppe budgétaire disponible. Chaque projet devra s’inscrire dans le cadre de la méthodologie d’Inventaire. Les projets impliquant les acteurs locaux et les habitants, ainsi que ceux permettant le recrutement d’un chargé de mission Inventaire, seront priorisés.

MODALITÉS

Modalités de versement et d'accompagnement

Modalités de versement

- **50 %** du montant de la subvention, dès la signature de la convention
- le solde de la subvention, sera versé au prorata de la réalisation, après justification par le bénéficiaire de l’achèvement de l’opération et sur présentation :
  - d’un compte rendu financier
  - du contrat de cession des droits d’exploitation de l’œuvre signé
  - d’une attestation signée du service de l’Inventaire du patrimoine culturel validant la réalisation conforme de l’opération

COMMUNICATION RÉGION

Version des obligations

fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Obligation standard

Le bénéficiaire s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de « **avec le soutien de la Région Bretagne** » et/ou à intégrer le logo de la Région :

- aux documents **officiels,** publications en lien avec le projet subventionné *(ex : rapport de stage/ d'étude, bilan, diaporama d'une formation subventionnée, etc.)* ;
- aux **supports de communication** en lien avec l'opération *(ex : site web, brochures, etc.)* ;
- dans les rapports avec les **médias** en lien avec le projet ;
- aux **productions** réalisées grâce à l'aide de la Région *(ex : ouvrages, films, etc).*

La communication sera réalisée sans stéréotype de sexe (choix des visuels, images, couleurs, expressions…) conformément aux règles rappelées page 12 du « Guide pour une communication publique pour toutes et tous » de la Région Bretagne (octobre 2018).

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide** *(ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Région, etc).*

Invitation du Président de la Région

Lors d'éventuels temps forts de communication en lien avec l'opération subventionnée, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** *(ex : inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, etc).*

Kit spécial

Notice

Télécharger

CONTACT

Coordonnées

Région Bretagne
Direction du Tourisme et du Patrimoine
Service de l'Inventaire du patrimoine culturel
283, avenue du général Patton – CS 21101
35711 RENNES Cedex 7

Courriel : inventaire.patrimoine@bretagne.bzh
Tel : 02 23 06 78 44

DEMANDE

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Modalités de dépôt de la demande

Cet espace vous permet de déposer votre demande d'aide qui est à effectuer de manière dématérialisée.

Lors du dépôt de votre demande en cliquant sur « Déposer votre demande », il faudra vous connecter avec un identifiant et un mot de passe ; ou créer un compte si, et seulement si votre structure n'en possède pas déjà.

Toute demande en cours peut être modifiée, complétée, suivie, en allant sur le bouton « Suivre mes demandes ».

Votre saisie est enregistrée à chaque clic sur "Suivant" ou sur "Enregistrer".

Toute demande transmise ne sera plus modifiable.

Dans ce portail des éléments relatifs à votre structure vous seront demandés :

- Numéro de SIRET,
- RIB,
- Dossier technique relatant les objectifs du projet,
- Délibération,
- Notifications d'attribution de subvention.

Certaines pièces ont un caractère obligatoire lors de la transmission de la demande.

URL de suivi de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/dashboard/aides/suivreDemandesAides

URL de dépôt de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SUB_SINPA_PLU/depot/simple

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GESTION

Identifiant

AIDE0600

Direction et services

DTP, SINPA

STRUCTURATION DES DONNÉES

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Patrimoine inventaire – Participer aux études thématiques régionales

Document généré le 19-03-2026 à 14h41

Logo

Baseline

Inventaire du patrimoine - Participer aux études thématiques régionales

Présentation synthétique

Cette aide vise à soutenir les opérations d'Inventaire menées en lien avec les études thématiques conduites par la Région Bretagne. Elle encourage la participation des acteurs locaux à une production de connaissance partagée, dans le respect de la méthodologie nationale de l'Inventaire général.

Thématiques et sous-thématiques

Patrimoine

Profils

Associations, Collectivités et acteurs publics, Particuliers

Date d'ouverture

07-04-2026

Type d'aide

bretagne

Date de fermeture

01-07-2026

PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Contexte

En Bretagne, le patrimoine est un facteur essentiel d'identité, de développement et d'attractivité. Pour mieux le connaître, et partager son expertise sur l'ensemble du territoire régional, la Région Bretagne conduit des opérations thématiques d'Inventaire sur des sujets emblématiques du patrimoine régional : architecture urbaine en pan de bois, patrimoines liés à l'histoire toilière, les héritages militaires, les lieux et objets liés aux pardons et pèlerinages, les patrimoines et transitions, les lycées ou les ports… Pour en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre et parce qu'en Bretagne le patrimoine est l'affaire de tous, la Région associe les collectivités, associations et étudiants à la production de cette connaissance, en veillant à croiser les regards et les savoirs, afin qu'elle soit pleinement partagée. Toutes les opérations soutenues s'inscrivent dans le respect de la méthodologie nationale de l'Inventaire général, garantissant la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données produites.

Pour en savoir plus sur l'Inventaire du patrimoine: https://patrimoine.bretagne.bzh/

Cette aide soutient la production nouvelle de connaissance avec deux volets :

Volet 1 – Enquête d'inventaire

Ce volet vise à soutenir la conduite d'opérations d'Inventaire du patrimoine en lien avec les études thématiques portées par la Région Bretagne. Les projets doivent respecter la méthodologie nationale de l'Inventaire général : travail de terrain permettant le recensement et l'étude des éléments patrimoniaux (bâtis, objets mobiliers), enrichissement des investigations par des recherches documentaires et archivistiques, en vue de produire une connaissance inédite, formalisée dans des dossiers d'études réalisés via le logiciel GERTRUDE.

Volet 2 – Recherches académiques

Ce volet vise à accompagner les étudiants de Master 1, Master 2 et doctorants dans l'intégration de la méthodologie d'Inventaire à leur production universitaire (mémoire ou thèse) en lien étroit avec la production du service régional.

Renouvellement de l'aide

Volet 1 : L'aide ne peut être attribuée qu'une fois pour une même opération.

Volet 2 : Les bourses peuvent être reconduites les années suivantes dans une limite de **6 000 euros**.

Objectifs

- Contribuer à l'enrichissement des connaissances sur des thématiques patrimoniales emblématiques à l'échelle régionale, en lien avec les études conduites par la Région.
- Compléter et actualiser les connaissances existantes et les dossiers d'étude déjà publiés.
- Encourager la participation des acteurs locaux et professionnels du patrimoine (collectivités, associations, étudiants, habitants) à la production de connaissances, en favorisant le croisement des regards et l'appropriation des résultats.

Formes de l'aide

Subvention, Accompagnement

Précisions sur la forme

Cette aide prend deux formes :

- Un accompagnement technique, scientifique et humain porté par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne :
  - formation aux outils et la méthodologie de l'Inventaire
  - relecture et validation des données avant publication dans les bases de données de la Région Bretagne
  - participation aux comités de suivi, commissions scientifiques liées aux opérations considérées
- Une subvention

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Montant

Volet 1 – Etudes d'Inventaire

70 % dans la limite de **10 000 €** pour les EPCI et leur commune à l'indice de péréquation positif et les associations **50 %** dans la limite de **10 000 €** pour les autres EPCI et leur commune

Volet 2 – Recherches académiques

La bourse d'étude est forfaitaire par année universitaire :

Master 1 : **1 000 euros**

Master 2 : **1 500 euros**

Doctorat : **2 000 euros**

Pour les deux volets, l'aide est non cumulable avec d'autres dispositifs de la Région Bretagne.

BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

Bénéficiaires et critères

Volet 1 – Enquête d'inventaire

Structures éligibles

Collectivité territoriale et leur groupement, associations

Les projets soutenus doivent aboutir à la production de données structurées (notices et dossiers d'étude structurés en regard de la méthodologie nationale), ainsi qu'à des actions de restitution et de diffusion des connaissances auprès des publics concernés.

Volet 2 – Recherches académiques

Publics éligible

étudiants de Master 1, Master 2 et doctorants

La Région apporte son soutien aux projets présentant le plus fort potentiel scientifique et patrimonial, sur la base des critères suivants :

- Qualité scientifique et méthodologique du projet présenté ;
- Originalité et caractère novateur de la problématique abordée ;
- Maturité et faisabilité du projet ;
- Niveau académique et engagement de l'étudiant, attestés par une lettre de recommandation de l'enseignant en charge du suivi.

Les projets soutenus doivent aboutir à la production de données structurées (notices et dossiers d'étude), ainsi qu'à des actions de restitution et de diffusion des connaissances auprès des publics du territoire. Les travaux doivent être rédigés en français.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel ou indemnités de stage,
- Déplacement,
- Achats fournitures…

Dépenses inéligibles

Les dépenses liées au recours à un prestataire privé.

MODALITÉS

Modalités de versement et d'accompagnement

Modalités de versement et d'accompagnement :

- **50 %** du montant de la subvention, dès la signature de la convention ;
- le solde de la subvention, sera versé au prorata de la réalisation, après justification par le bénéficiaire de l'achèvement de l'opération et sur présentation :
  - d'un compte rendu financier (volet 2) ;
  - du contrat de cession des droits d'exploitation de l'œuvre signé (volets 1 et 2) ;
  - d'une attestation signée du service de l'Inventaire du patrimoine culturel validant la réalisation conforme de l'opération (volets 1 et 2)

COMMUNICATION RÉGION

Version des obligations

fr

Obligation standard

Le bénéficiaire s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de « **avec le soutien de la Région Bretagne** » et/ou à intégrer le logo de la Région :

- aux documents **officiels,** publications en lien avec le projet subventionné *(ex : rapport de stage/ d'étude, bilan, diaporama d'une formation subventionnée, etc.)* ;
- aux **supports de communication** en lien avec l'opération *(ex : site web, brochures, etc.)* ;
- dans les rapports avec les **médias** en lien avec le projet ;
- aux **productions** réalisées grâce à l'aide de la Région *(ex : ouvrages, films, etc).*

La communication sera réalisée sans stéréotype de sexe (choix des visuels, images, couleurs, expressions…) conformément aux règles rappelées page 12 du « Guide pour une communication publique pour toutes et tous » de la Région Bretagne (octobre 2018).

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide** *(ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Région, etc).*

Invitation du Président de la Région

Lors d'éventuels temps forts de communication en lien avec l'opération subventionnée, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** *(ex : inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, etc).*

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Kit spécial

Notice

Télécharger

CONTACT

Coordonnées

Région Bretagne
Direction du Tourisme et du Patrimoine
Service de l'Inventaire du patrimoine culturel
283, avenue du général Patton – CS 21101
35711 RENNES Cedex 7

inventaire.patrimoine@bretagne.bzh
Tel : 02 23 06 78 44

DEMANDE

Modalités de dépôt de la demande

La demande est à déposer en ligne en cliquant sur « Déposer votre demande ». Il faudra vous connecter avec un identifiant et un mot de passe ; ou créer un compte si, et seulement si votre structure n'en possède pas déjà.

Toute demande en cours peut être modifiée, complétée, suivie, en allant sur le bouton « Suivre mes demandes ».

Votre saisie est enregistrée à chaque clic sur "Suivant" ou sur "Enregistrer". Toute demande transmise ne sera plus modifiable.

Dans ce portail des éléments relatifs à votre structure vous seront demandés :

- numéro de SIRET,
- RIB,
- dossier technique relatant les objectifs du projet,
- délibération,
- notifications d'attribution de subvention …

Certaines pièces ont un caractère obligatoire lors de la transmission de la demande.

URL de dépôt de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SINPA_HERITMI/depot/simple

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GESTION

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0304_D2_01-DE

Identifiant

AIDE0601

Direction et services

DTP, SINPA

STRUCTURATION DES DONNÉES